

## Football/Trois questions au ministre d'Etat, ministre en charge des Sports

### Alain-Claude Bilie-By-Nze : "La vocation d'un ministre n'est pas de polémiquer avec ses administrés"

Propos recueillis par MM  
Libreville/Gabon

**L'union.** Comment expliquez-vous ce rebondissement désolant, marqué par la sortie fracassante du joueur Pierre Emerick Aubameyang qui s'insurge contre la nomination de son père Pierre Aubame « Yaya » à la tête des Panthères et celle du président de la Fédération gabonaise de football qui vous pointe du doigt ?

• **Alain-Claude Bilie-By-Nze :** Je vais d'abord indiquer que le football gabonais connaît des difficultés depuis pas mal d'années. Ça fait longtemps que l'équipe nationale ne gagne plus, malgré le soutien du public et des pouvoirs publics. Cela s'est traduit par les deux Can que nous avons organisés, ça s'est traduit par l'échec en Guinée-Équatoriale et cela se traduit aujourd'hui par les difficultés que nous rencontrons sur le parcours de la qualification de la Can « Cameroun 2019 ». Lorsque, au sortir des deux derniers matches officiels des Panthères à Libreville, nous avons pensé que le match amical face à la Zambie allait pouvoir aider à avoir des réglages pour renouer avec une victoire possible. L'échec contre la Zambie a sonné pour nous tous, et pour moi en tant que ministre des Sports, le dernier tocsin pour ce qui concernait Camacho. J'ai donc convoqué la Fégafoot pour signifier qu'on ne pouvait plus continuer avec ce technicien. Ça fait déjà des années que tout le monde se plaignait du cas Camacho, et personne n'osait prendre de décision. Nous l'avons prise et la Fédération gabonaise de football, employeur officiel, a donc formalisé cette décision avec l'ancien sélectionneur des Panthères.

**Soit ! Mais on a l'impression qu'il y a eu précipitation...** Mais, il faut se souvenir dans quel contexte nous nous situons. Nous sommes sur le parcours devant nous conduire à une éventuelle qualification pour la prochaine phase finale de la Can Total au Cameroun. Sur ce parcours il y a un match qui doit arriver aussitôt contre le Soudan du Sud à Libreville. Initialement prévu pour le 8 octobre prochain, il a été ramené par la Caf, à la demande du Gabon, au 12 octobre 2018. Lorsque Camacho est limogé, il faut rapidement qu'il y ait une équipe qui prend en charge les Panthères. Raison pour laquelle nous avons travaillé de concert avec la Fégafoot pour tomber d'accord sur la nécessité d'une part, d'entendre ce que dit l'opinion, d'entendre les récriminations et d'entendre la volonté de confier l'équipe à des Gabonais. Parce que chacun se souvient que d'autres pays africains ont aujourd'hui sur leurs bancs de touche d'anciens internationaux. C'est pourquoi, de manière consensuelle, nous avons convenu de mettre en place ce trio composé de trois anciens capitaines de notre Onze national. Charge donc à la Fégafoot de contacter les uns et les autres.

J'ai de mon côté appuyé la fédération dans les contacts qui ont été pris pour que les uns et les autres donnent leur accord. Je n'ai jamais été en contact avec Pierre Aubame « Yaya » qui, par contre, a été contacté par la Fégafoot. Je suis rentré en contact de mon côté avec Daniel Cousin et François Amegasse qui ont donné leur accord en estimant que la nation a besoin aujourd'hui de ses fils. La lecture que moi, ministre, je me fais du sport gabonais aujourd'hui pour imaginer, c'est que la maison football est en feu. En ce moment-là, je suis désolé, les questions de procédure qui prennent un ou deux mois, peuvent être vues après. J'ai demandé à la fédération la position de Yaya. Elle m'a laissé entendre que Pierre Aubame n'a pas dit non, sauf qu'il a estimé qu'il faut formaliser certaines choses et attendre un peu. Dès lors qu'il n'a pas dit non, et qu'il y a urgence avec le match contre le Soudan du Sud ainsi que le regroupement des Panthères qu'il faut préparer dans les meilleures conditions possibles, il faut qu'on sache qui est sur le banc de touche comme entraîneur. J'ai donc dit à la fédération qu'on trouve une solution. M. Pierre Alain Mounquengui étant rentré de l'étranger, nous nous sommes entretenus. Et les termes du communiqué rendu public par ses soins sont ceux sur lesquels nous nous sommes accordés de manière consensuelle.

Je suis tout à fait étonné de voir ce que j'ai lu. Mais, peu importe ! La vocation d'un ministre n'est pas de polémiquer avec ses administrés. Il s'est exprimé, le ministre prend des décisions. Et je prendrais des décisions en ce qui concerne l'équipe nationale. Pour ce qui est de la Fégafoot, le temps viendra où nous traiterons de ces questions. Pour ce qui me concerne, la maison Gabon (football gabonais j'entends) doit être nettoyée de fond en comble. Ces attermoissements montrent bien les difficultés qu'il y a depuis des années à tenir cette équipe. Ce qui s'est révélé au lendemain du match contre le Burundi prouve bien que cette équipe n'est pas tenue. Et nous avons pensé que cet appel était un appel de patriotisme. Tout gabonais que l'on propose aujourd'hui de venir devrait pouvoir accepter, surtout lorsqu'on a manifesté des années durant la volonté de diriger l'équipe nationale. Le constat est fait, Pierre Aubame a décliné. Dont acte.

**Avez-vous une idée du prochain staff technique après le désistement de Pierre Aubame « Yaya » ?**

• Les choses sont très simples. Nous avons composé une



Photo : F. M. Mombou

**Alain-Claude Bilie-By-Nze, ministre d'Etat en charge des Sports.**

équipe technique avec trois anciens internationaux gabonais. Pierre Aubame a décliné, Daniel Cousin va assumer ses responsabilités. On me dit qu'il n'a pas d'expérience, c'est vrai. Mais, il a l'expérience de footballeur, de capitaine des Panthères du Gabon. Il est aujourd'hui entraîneur diplômé. Il fera son expérience sur le

banc du Onze gabonais. Il est patriote, il aime le Gabon, il aime le football gabonais et je pense qu'il va se battre pour aller plus loin. On va lui faire confiance...

**Qu'en est-il du prochain National-Foot 1 et 2 ?**

• Je me suis entretenu avec la Ligue nationale de football professionnel (Linafp). Le premier calendrier qui prévoit le

démarrage du championnat au mois d'octobre ne peut pas être respecté. J'ai demandé à la Linafp de proposer un nouveau calendrier qui permettrait de démarrer au plus tard le dernier week-end du mois de novembre 2018. Ils sont entrain d'étudier le calendrier qui aura deux innovations cette année : il y aura non seulement des matches qui se joueront en semaine, mais également l'organisation de la coupe de la ligue gérée par la Linafp. Ça va être fait. Ce qui est le plus important, c'est que nous nous sommes accordés au niveau du gouvernement pour qu'on ne démarre pas le championnat si nous n'avons pas le financement de cette compétition pour éviter les cassures.

La question que vous posez est fondamentale. Sans championnat, on aura du mal à avoir une équipe nationale qui soit au point. Il faut donc que le championnat démarre ainsi que l'OGSSU. Et nous nous battons pour lancer ces deux compétitions afin qu'il y ait effectivement la pépinière qui permettra au sélectionneur d'aller détecter ici et là. Y compris les joueurs qui sont dans les lycées et les grandes écoles, etc. Le Gabon a besoin de sérénité, et le football gabonais n'a pas besoin de polémique. Il faut, aujourd'hui, que le sélectionneur désigné prenne en main les choses avec la Fégafoot pour mettre en place un calendrier qui va s'étaler sur toute la période des qualifications.

**REPUBLIQUE GABONAISE**

-----

**MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

-----

**PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE L'EMPLOYABILITE (PRODECE)**

-----

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION D'UN SYSTEME D'INFORMATION A L'AGENCE NATIONALE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNELS (ANFPP)**

-----

No de Prêt : 8582 GA

-----

No de référence : AMI/CS/16-2018/UCP-PRODECE du 24/09/2018

1. La République Gabonaise a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de financer le coût du **Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (PRODECE)** et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer les paiements autorisés au titre des contrats de consultants. La Banque n'effectuera les paiements qu'à la demande de l'ETAT Gabonais après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux clauses et conditions de l'accord de financement. Ledit accord de financement interdit tout retrait du compte de prêt destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de fournitures loesque, ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d'une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie autre que l'ETAT Gabonais ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans l'accord de financement ni prétendre détenir une créance sur les fonds provenant du prêt.

2. Le Gouvernement Gabonais à travers l'Unité de Coordination du **Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (UCP-PRODECE)** sollicite les services d'un **consultant international pour la conception et la réalisation d'un système d'information à l'Agence Nationale de Formation et de Perfectionnement Professionnels (ANFPP)**.

3. Le Consultant aura pour mission principale de mettre en place un dispositif capable de produire des informations fiables et à jour pour faciliter la prise de décision. Plus spécifiquement, le travail du consultant devra permettre de :

- proposer un système de collecte, de transmission de données et une solution informatique ;
- développer un logiciel de base de données pour la collecte, l'enregistrement, l'analyse des données, le traitement et la diffusion des informations (notamment, rapports d'activités). Il s'agira de confectionner une maquette de saisie et faire un programme de contrôle de la saisie (définition des clés pour une bonne gestion/contrôle de l'outil : une clé sur la périodicité, par exemple) ;
- charger les données déjà existantes ;
- former les membres de la Direction Générale et les différents responsables/gestionnaires de la base de données à l'utilisation mais aussi à l'administration du logiciel (à la Direction Générale et dans les Centres de Formation) ;
- de définir un système d'information au tour de la base de données, avec un circuit de communication et d'information et retro-information.

Les différentes tâches sont détaillées dans les Termes de référence.

4. Le PRODECE invite les consultants individuels éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdits Services. Ces informations doivent être fournies au moyen d'un dossier comprenant :

- une lettre de candidature adressée au Coordonnateur de l'UCP-PRODECE ;
- les copies certifiées conformes des diplômes ;
- un Curriculum vitae ;
- les attestations de service fait.

5. Les critères de sélection sont :

- être titulaire d'un diplôme universitaire en ingénierie de l'informatique, de statistiques ou équivalent (baccalauréat+5 minimum)
- avoir une expérience en développement/programmation ou dans la conduite de processus similaires d'au moins 5 ans ;
- avoir réalisé au moins 3 missions similaires dans les administrations en charge de la formation professionnelle et l'enseignement technique.

6. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » Version de Janvier 2011 révisées en 2014 s'appliquent, et notamment les dispositions de la clause 1.13(d) desdites Directives (disponibles sur le site web de la Banque Mondiale <http://www.worldbank.org>).

7. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection de Consultant Individuel (CI) telle que décrite dans les Directives de Consultants.

8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence (TDR) à l'adresse ci-dessous : Unité de Coordination (UCP), B.P. : 1269 Libreville – Gabon ; ou par téléphone au n° + 241/04 49 62 94/01 44 28 78 et aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale) ; et par courrier électronique à : [ucp.prodecegabon@gmail.com](mailto:ucp.prodecegabon@gmail.com) ;

Les plis porteront la mention suivante « **MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION D'UN SYSTEME D'INFORMATION A L'AGENCE NATIONALE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNELS (ANFPP)** ».

9. Les manifestations d'intérêt écrites en français en trois (03) exemplaires (un original et deux copies) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne et par courrier, ou par envoi électronique suivi d'accusé de réception, au plus tard le 10 octobre 2018 à 13 heures 00 (heure locale).

10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

l'Unité de Coordination (UCP) du PRODECE  
B.P. : 1269 Libreville – Gabon  
Quartier Haut des Gué Gué (à côté du RAPAC, ancien siège Azur)  
Tél. 00 241/04 49 62 94/01 44 28 78  
email : [ucp.prodecegabon@gmail.com](mailto:ucp.prodecegabon@gmail.com)